

**ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'AVENIR
DE LA CHASSE AUX CHIENS COURANTS
Département d'EURE et LOIR
AFACCC 28**



**Les ECHOS de l'AFACCC 28
N° 4
A tous nos adhérents**

1/ ADHESIONS:

Pensez à renouveler au plus tôt votre adhésion pour recevoir tous les n° du journal « chien courant ».

Tarif 2011 = 35 €

L'augmentation correspond à une protection juridique exclusive FACCC. Voir le descriptif détaillé au dos du bulletin d'adhésion joint en annexe.

2/ SITE INTERNET AFACCC 28:

Pour le consulter : <http://afacc28.wifeo.com>

Pour laisser un message, des annonces, des remarques : afacc28@hotmail.fr

Aider nous à faire vivre ce site. 400 visites au 01 Décembre.

Chaque mois, une fiche « le chien du mois » décrit une race.

3/ MANIFESTATIONS:

Salon de la chasse MAILLEBOIS début Août :

Nous avons un stand. Nous avons eu la visite de nombreux adhérents.



EPREUVES de sélection Départementales :

Nous recherchons des territoires pour faire une épreuve sur sanglier et / ou chevreuil.

4/ **RECIT:**

Belle journée d'Octobre !

Edmond était un solitaire, il aimait être seul et cela lui convenait comme tel. Après avoir vu ses frères et sœurs disparaître les uns après les autres, il avait préféré se cacher et rester seul. Quand il croisait ses semblables, il n'aimait pas leur présence et s'éloignait d'eux. Réciproquement, ces derniers le fuyaient et lui laissaient l'impression qu'il les dominait. C'est vrai qu'il était impressionnant du haut de ses 154 kg et il le savait bien !

En ce doux matin d'octobre, Edmond, bauté sous un gros roncier, se remémora cette jolie nuit. Après avoir quitté sa bauge ce soir là, il était allé se restaurer près du village, il savait que c'était là, au bord de la route qu'il trouverait de quoi satisfaire son appétit.

Après s'être rassasié de vers et de quelques mulots, il a eu envie de nettoyer sa cuirasse de tous ses parasites et s'est donc dirigé dans un coin tranquille où il pourrait se souiller sans être déranger.

Arrivé au point d'eau, Edmond s'aperçu qu'il n'était pas seul. Une jeune laie accompagnée de ses frères se baignait joyeusement. Son arrivée ne les perturba pas. Il décida de faire demi-tour quand une odeur attirante l'arrêta net. Se retournant vivement, il s'aperçu que la jeune laie le regardait avec admiration. Après quelques hésitations, Edmond décida de s'attarder et de faire connaissance avec cette jeune et jolie laie réceptive à ses avances...

Un ronflement de camion sorti Edmond de ses pensées. Des portières claquèrent et Edmond, les écoutes toutes droites, se demanda s'il avait bien fait de prendre du bon temps dans cet endroit. Il n'aimait pas la présence des hommes et s'arrangeait toujours pour les éviter.

Puis il entendit le récri d'un chien. Edmond savait qu'il n'était pas le seul « sus scofra » dans ce coin du territoire. Il s'arrangeait toujours pour se coucher non loin d'une compagnie et quand cette dernière s'affolait, lui Edmond, quittait les lieux discrètement, sans bruit malgré sa forte corpulence.

Mais ce matin, le chien se rapprochait doucement. Edmond décida de patienter quelques minutes, puis son instinct lui dicta de se lever et de partir. Le chien était proche.

D'un mouvement, il se leva et pris la direction des grands ronciers. Il savait que cela ralentirait son poursuivant. Mais dès qu'Edmond eut parcouru quelques mètres, il entendit plusieurs chiens se récriaient.

Il accéléra la cadence puis aperçu le chemin. Une ombre suspecte lui fit faire demi-tour. Il décida de longer le chemin afin de trouver une sortie. Les chiens se rapprochaient vivement et il en aperçu quelques uns. Des beagles harrier, nez en l'air et gorges criantes ! Ils étaient fiers, unis et complémentaires ces chiens courants, et n'avaient pas l'intention d'abandonner leur proie.

Edmond décida de continuer à longer le chemin, et pris la direction du grand bois. Arrivé au bord de la route il décela encore la présence d'un homme. Il fit une boucle en utilisant toutes les ruses qui lui avaient permis jusqu'à présent de déjouer tous les pièges des hommes aidés de leurs chiens. Ceux-ci se rapprochaient dangereusement. Edmond devait quitter cet endroit pour trouver les grands bois et prendre la direction de la compagnie. S'il amenait les chiens jusqu'à elle, il avait peut être une chance de faire le « change » et que les chiens l'abandonne.

Mais pour cela, il fallait traverser la route. Edmond pris sa décision ets'élança.

Une détonation résonna. D'instinct, il fit demi-tour pour se réfugier dans le premier roncier. Mais subitement, au bout de quelques mètres, il sentit au niveau de sa poitrine une brûlure qui l'arrêta net. Ses forces le quittaient et ses « mirettes » se fermèrent à jamais.

Merci à Edmond, pour cette superbe chasse ! Un rapprocher, des abois, un lancer criant à nous faire vibrer et une superbe menée ! Bravo aux chiens et bravo au tireur !

Marie EMILE.

5/ **AUTOCOLLANTS:**

Afin d'afficher votre passion pour le chien courant, des autocollants représentant nos gibiers de chasse sont disponibles (1 €).
Exemples : dimensions 15 cm * 10 cm

6/ **FINALE REGIONALE SANGLIER:**

SANGLIER - FINALE REGIONALE

| | |
|--------------------|----------------------------------|
| Dates | 11,12,13/03/2011 |
| Departement | Yonne |
| Lieu | ST GERMAIN DE MODEON (21) |

Mr **Philippe MEUNIER** y représentera l'AFACCC 28.

Lorsque l'on connaîtra sa date de passage, nous vous solliciterons pour organiser une délégation afin d'aller le supporter.

Le Président
Daniel JOURNET



A.F.A.C.C.C. 28 - BULLETIN D'ADHÉSION 2011

Association adhérente à la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants, fondée le 05 Avril 1989 - Régie par la loi de 1901

DATE D'ADHÉSION : / / (Obligatoire)

1ère adhésion AFACCC

1ère adhésion AFACCC JUNIOR DE MOINS DE 18 ANS (GRATUITE) - Date de Naissance :
(Joindre un justificatif : copie CNI, livret de famille...)

Renouvellement d'adhésion A.F.A.C.C.C. - N° d'adhérent :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Téléphone fixe : / / / / Téléphone portable : / / / /

E-mail :

Nombre de chiens : Races ou types :

J'accepte d'être contacté pour exposer mes chiens : OUI - NON

FORMULES D'ADHÉSION ET/OU D'ABONNEMENT À CHIEN COURANT POUR 2011

Individuelle : 35€ (trente cinq euros)
• 1 adhésion à l'AFACCC de votre choix
• 1 abonnement à la revue Chien Courant
• 1 assurance Protection Juridique

Famille : 50€ (cinquante euros)
• 2 adhésions à l'AFACCC de votre choix
• 1 abonnement à la revue Chien Courant
• 2 assurances Protection Juridique

Revue : 30€ (trente euros)
• 1 abonnement à la revue Chien Courant

Pour la formule Famille, merci d'indiquer les coordonnées du deuxième adhérent :

NOM, Prénom : Lien familial (conjoint; fratrie...) :
(Obligatoire)

Adresse :

Signature(s) du(des) adhérent(s) :

Cotisation valable jusqu'au 31/12/2011

PARRAINAGE : Aidez nous à défendre et promouvoir la chasse aux chiens courants en parrainant de nouveaux adhérents.

Contact 1 : NOM, Prénom : E-mail :

Adresse :

Contact 2 : NOM, Prénom : E-mail :

Adresse :

Bulletin à retourner complété et signé, accompagné du règlement (espèces ou chèque à l'ordre de l' AFACCC 28), à l'adresse indiquée ci-dessous :

Monsieur Pascal MARIGNIER
1, Rue du Vieux Moulin
28500 CHARPONT

AVANTAGES LIÉS À L'ADHÉSION

- Chaque trimestre, vous recevez la revue CHIEN COURANT, le magazine des Amateurs de Chasse aux Chiens Courants (janvier, avril, juillet et octobre).
- Vous accédez à la boutique des produits FACCC (contactez votre AFACCC pour toute demande).
- Vous bénéficiez de réductions forfaitaires auprès de diverses enseignes (aliments canins, matériel divers...) : renseignez-vous auprès de votre AFACCC.
- Vous bénéficiez d'un service de Protection Juridique unique, spécialement conçu pour les adhérents de la FACCC dont les dispositions générales sont disponibles sur le site de la FACCC ou auprès des AFACCC.

PROTECTION JURIDIQUE DES ADHÉRENTS À LA FACCC

Extrait non contractuel des dispositions générales

DESCRIPTION : Lorsqu'un litige sur un plan amiable ou judiciaire, vous oppose à un tiers dans le cadre de votre **activité de chasseur aux chiens courants ou de propriétaire de chiens courants**, notamment lors de l'acte de chasse et/ou de l'entraînement de ceux-ci ; nous vous assistons et intervenons lorsque vous êtes fondé en droit dans les limites ci-après indiquées :

Protection de l'activité de chasseur ou de propriétaire de chiens courants : Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez dans le cadre de cette activité face à toutes discriminations liées à l'utilisation de chiens courants, par exemple :

- Violation par une société de chasse des dispositions législatives ou réglementaires concernant la chasse aux chiens courants.
- Adoption postérieurement à votre adhésion à une société de chasse, de dispositions restrictives à la chasse aux chiens courants.
- Limitation abusive du nombre de chiens autorisés à être utilisés.
- Maltraitance, malveillance.
- Relations litigieuses avec des tiers (Ex. : propriétaire de terrain, problèmes de voisinage...).

Garantie Administrative : Nous intervenons pour tous litiges que vous rencontrez et vous opposant à l'Administration (arrêtés préfectoraux, une collectivité territoriale, instances cynégétiques dans le cadre de l'activité garantie).

Garantie de défense pénale : Nous intervenons lorsque vous êtes poursuivi pénalement (dépôt de plainte, citation directe, mise en examen) ou convoqué devant une commission administrative ou une juridiction disciplinaire, en qualité d'auteur, de coauteur ou de complice d'une contravention ou d'un délit non intentionnel, pour des faits commis dans le cadre de l'activité garantie.

PRESTATIONS GARANTIES EN CAS DE LITIGE

- **La Consultation Juridique**, dès lors que vous êtes confronté à un litige et que vous n'avez pas déjà saisi votre avocat, notre juriste vous expose, soit oralement, soit par écrit, les règles de droit applicables et vous donne un conseil sur la conduite à tenir.
- **L'Assistance Amiable**, dès lors que des démarches amiables sont envisageables, le juriste saisi intervient directement auprès de l'adversaire et entreprend une médiation.
- **L'Assistance Judiciaire**, lorsque le litige est porté devant une commission ou une juridiction, nous prenons en charge les frais et honoraires des intervenants notamment ceux de **votre avocat dont vous avez le libre choix** à hauteur des montants de garantie et du budget définis ci-dessous.
Vous ne devez pas saisir votre avocat sans accord préalable du service de Protection Juridique.

LES DIFFÉRENTS BUDGETS DANS LE CADRE DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE

SEUILS D'INTERVENTION (T.T.C)

- Assistance amiable : le contentieux doit être **au moins égal à 230 €**

- Assistance judiciaire : le contentieux doit être **au moins égal à 500 €**

Toutefois, aucun seuil d'intervention n'est retenu en matière de consultation juridique ou lorsque vous êtes cité à comparaître devant les tribunaux répressifs.

MONTANTS DE GARANTIE (T.T.C) : 15 000 €, pour l'ensemble des litiges survenus au cours d'une même année d'assurance.

BUDGET AMIABLE :

Il s'agit des diligences effectuées par l'ensemble des intervenants (expertise amiable, etc ...) pris en charge pendant la phase amiable, **dans la limite de 770 Euros.**

BUDGET JUDICIAIRE :

Budget Expertise Judiciaire : il s'agit des honoraires de l'expert judiciaire désigné à votre demande après notre accord préalable, **à hauteur de 2 300 Euros.**

Budget Avoué et Huissier de justice : les frais et honoraires d'avoué et d'huissier de justice sont pris en charge dans la limite des textes régissant leur profession.

Budget Avocat : il comprend les honoraires et frais d'avocats, y compris d'étude du dossier, que nous sommes susceptibles de verser à votre avocat pour l'obtention d'une ordonnance, d'un jugement ou d'un arrêt selon le tableau ci-contre :

| ASSISTANCE | |
|--|---------|
| Rédaction d'un dire | 80 € |
| Assistance à une mesure d'instruction ou d'expertise | 300 € |
| Assistance devant une commission administrative, civile | 300 € |
| Recours gracieux (contentieux administratif) | 300 € |
| PREMIERE INSTANCE | |
| Référé | 500 € |
| Juridiction statuant avant dire droit | 400 € |
| Tribunal d'instance- Juge de proximité | 600 € |
| Tribunal de Grande Instance | 1 000 € |
| Tribunal Administratif | 1 000 € |
| Tribunal de Commerce | 1 000 € |
| Autres juridictions | 800 € |
| CONTENTIEUX PENAL | |
| Tribunal de Police | 600 € |
| Tribunal Correctionnel | 800 € |
| Médiation pénale | 450 € |
| Juge des libertés | 450 € |
| Chambre de l'instruction | 500 € |
| Garde à vue / Visite en prison | 430 € |
| Démarches au parquet | 40 € |
| APPEL | |
| Cour d'Appel | 1 500 € |
| Requête devant le 1 ^{er} Président de la Cour d'Appel | 400 € |
| HAUTES JURIDICTIONS | |
| Cour de Cassation - Conseil d'Etat | 2 000 € |
| EXECUTION | |
| Juge de l'exécution | 400 € |
| Suivi de l'exécution | 150 € |
| Transaction menée jusqu'à son terme | 535 € |

LES FRAIS NON GARANTIS

- Les frais de déplacement et vacations correspondantes, lorsque l'avocat est amené à se déplacer en dehors du ressort de la Cour d'Appel dont dépend son Ordre.
- Les condamnations, les dépenses et frais exposés par la partie adverse, que le Tribunal estime équitable de vous faire supporter si vous êtes condamné, ceux que vous avez accepté de supporter dans le cadre d'une transaction amiable, ou en cours ou en fin de procédure judiciaire.
- Les cautions pénales ainsi que les consignations de partie civile.
- **Les frais engagés sans notre consentement pour l'obtention de constats d'huissier, d'expertise amiable ou de toutes autres pièces justificatives à titre de preuve sauf cas d'urgence.**
- Les honoraires de résultat.
- Les frais et honoraires d'avocat postulant.

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- Toute action résultant de faits antérieurs à la prise d'effet de la garantie, sauf si vous pouvez établir que vous étiez dans l'impossibilité d'en avoir connaissance avant cette date.
- Toute action découlant d'une **faute intentionnelle** de votre part.
- Les litiges relevant de la Cour d'Assises.
- Les actions ou réclamations dirigées contre vous en raison de dommages mettant en jeu votre responsabilité civile lorsqu'elle est garantie par un contrat d'assurance ou lorsqu'elle aurait dû être en exécution d'une obligation légale d'assurance.
- Les litiges vous opposant à la FACCC ou aux AFACCC.

Vous êtes confronté à un litige au sujet de vos chiens courants?

Contactez le secrétariat de la FACCC qui évaluera avec vous l'éligibilité de votre problème à notre protection juridique et vous indiquera la marche à suivre.

Téléphone : 03.84.48.02.43 / E-mail : faccs.secretariat@orange.fr - Du lundi au vendredi de 9h à 16h30.